



## Proposition de projet au Fonds pour l'éléphant d'Afrique (FEA)

1. Le projet doit répondre aux objectifs prioritaires 1, 2 ou 3 tels que définis dans le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (PAEA) ;
2. Le projet doit commencer ses activités dans les 3 mois suivants son approbation par le comité directeur et être achevé dans un délai maximum de 12 mois à compter de son lancement ;
3. Le projet doit être soumis à au moins un ou plusieurs des critères suivants :
  - a) Sécuriser les petites populations / populations vulnérables qui sont confrontées à une menace immédiate ;
  - b) Traiter les poursuites et les enquêtes criminelles ;
  - c) Prévenir les conflits immédiats entre l'homme et l'éléphant ;
  - d) Se dérouler dans un site qui connaît une escalade du braconnage ;
  - e) Se dérouler dans un site qui connaît un déclin de sa capacité à faire respecter la loi.
4. La demande de financement ne doit pas dépasser 50.000 USD.

### 1.1 : Pays : TOGO

**1.2 : Titre du projet :** réduction de l'impact de la pandémie à la COVID-19 sur la conservation des éléphants dans le parc national Fazao-Malfakassa.

**1.3 : Lieu du projet :** parc national Fazao-Malfakassa et sa périphérie dans la région Centrale du Togo.

**1.4 : Coût total du projet (en Dollars US) : 45 156 USD**

Montant demandé au Fonds pour l'éléphant d'Afrique (FEA) (en USD) : 45 156 USD  
Source de co-financement et montant (le cas échéant) : Pas de cofinancement.

**1.5 : Durée du projet :** 12 mois.

**1.6 : Soumissionnaire du projet :** direction des ressources forestières / ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature.

**Autres partenaires du projet (le cas échéant) :** (veuillez soumettre ou joindre une lettre d'approbation de l'entité gouvernementale nationale responsable de la faune) : Pas d'autres partenaires.

**1.7 : Nom et institution du chef de projet :** Dr Amah ATUTONU, directeur des ressources forestières.

**1.8 : Adresse du chef de projet :** 52, QAD Rue de la Kozah, 01 B.P. 355 Lomé Togo

**1.9 : Numéro de téléphone :** + 228 96 03 65 25

**1.10 : Email :** lydia\_atutonu@yahoo.fr

**1.11 : Date de soumission :** 03 juillet 2020



**2.0 : Résumé du projet** (justification, objectifs du projet, résultats attendus, maximum 1 page) (Comment ce projet aborde-t-il les défis liés au COVID 19, qui entravent la conservation des éléphants?)

Le parc national Fazao-Malfakassa reste aujourd'hui le seul site du Togo qui abrite des troupes d'éléphants qui y vivent en permanence. Sa juxtaposition au parc national de Kyabobo au Ghana permet à quelques individus de ces pachydermes d'y passer de court séjour avant de rejoindre leur site d'origine. Le parc national Fazao-Malfakassa a été victime d'occupation de sa partie Sud-Est par des populations autochtones suite aux troubles socio-politiques qu'a connus le pays dans les années 90. Concedé à la Fondation Franz Weber jusqu'en 2015, il a bénéficié d'une surveillance renforcée contrairement aux autres aires protégées ; ceci a favorisé le maintien des écosystèmes représentatifs de conservation de biodiversité et des espèces de faune phares à l'image de l'éléphant d'Afrique. L'accroissement démographique couplé à celui des populations d'éléphants dans le site, occasionnent chaque année des conflits entre ces derniers et les populations riveraines. Ces conflits se traduisent d'une part par l'envahissement des habitats des éléphants à des fins agricoles suite à la recherche de terres fertiles, la coupe des arbres pour la carbonisation et la récolte du miel sauvage, le sciage, le braconnage et d'autre part par les devastations de cultures par les éléphants. Ces pressions humaines, surtout les coups de fusils à l'intérieur de l'aire protégée, renvoient ces pachyderms vers la périphérie du parc. Les dégâts sur les cultures occasionnés par les éléphants, entraînent du coup la paupérisation des paysans.

La propagation de la COVID-19 et les mesures édictées pour sa limitation ont favorisé partout la perte d'emplois, la suspension des études, la flambée des prix dans les marchés, la recrudescence de la pauvreté, et le retour des citadins dans les milieux ruraux. Ce retour des migrants a exacerbé l'envahissement du parc par la recrudescence du braconnage, de la carbonisation, du sciage et du défrichement, la complicité dans la fraude et la corruption pour surmonter la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Cette situation de complicité et de corruption aggravée par l'augmentation de la pauvreté et du chômage est favorable aux potentiels braconniers d'éléphants et trafiquants d'ivoires qui pourront facilement l'exploiter.

Malheureusement, les écogardes ne sont pas suffisamment outillés pour rechercher les auteurs de crimes de la faune sauvage et faire face à leurs stratégies d'opération. Par ailleurs, des poursuites judiciaires engagées contre des contrevenants ont parfois échoué du fait que les écogardes méconnaissent les textes juridiques en matière de conservation de la faune. Il est donc nécessaire non seulement de renforcer les capacités des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes mais aussi de les former sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune pour une lutte efficace contre les pressions humaines sur les éléphants et leurs habitats.

Le présent projet vise donc la réduction des pressions humaines sur l'éléphant et son habitat et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. Ainsi, au terme de ce projet, les conditions de vie des communautés locales sont améliorées et les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat sont réduites.



**3.0 : Quels sont les objectifs, stratégies et activités prioritaires du projet** (il peut y en avoir plusieurs) sont en relation avec le Plan d'action pour les éléphants d'Afrique (PAEA)?

*Objectifs du PAEA: (à titre de référence)*

- Objectif 1: Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de leurs produits;
- Objectif 2: Maintenir les habitats des éléphants et rétablir la connectivité;
- Objectif 3: Réduire les conflits entre l'éléphant et les humains;
- Objectif 4: Accroître la sensibilisation à la conservation et à la gestion des éléphants des principales parties prenantes, notamment les décideurs et les communautés locales, parmi d'autres groupes d'intérêt;
- Objectif 5: Renforcer les connaissances des États de l'aire de répartition sur la gestion de l'éléphant d'Afrique;
- Objectif 6: Renforcer la coopération et la compréhension entre les États de l'aire de répartition;
- Objectif 7: Améliorer la coopération et la collaboration des communautés locales en matière de conservation de l'éléphant d'Afrique;
- Objectif 8: Le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique est effectivement mis en œuvre.

Le projet a pour objectif global de sécuriser les populations d'éléphants du parc national Fazao-Malfakassa, à travers le renforcement des capacités des acteurs de conservation et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Spécifiquement, il s'agit de :

- réduire les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat;
- améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Les résultats attendus de ce projet et les principales activités qui permettront d'atteindre ses objectifs sont les suivants :

Résultat 1 : les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat sont réduites.  
Activité 1.1 : former les écogardes en lutte anti-braconnage et en techniques de collecte de données du suivi écologique ;  
Activité 1.2 : former les agents forestiers et les écogardes du parc national Fazao-Malfakassa en techniques de renseignements et d'enquêtes ;  
Activité 1.3 : former les écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune.

Résultat 2 : les conditions de vie des communautés locales sont améliorées.  
Activité 2.1: appuyer les communautés locales à la mise en œuvre des activités apicoles.

Ainsi, le présent projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs 2 et 3 du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Il s'inscrit également dans la mise en œuvre du plan d'aménagement du parc et dans les efforts du Togo en matière de conservation.



**4.0 : Justification du projet :** Pourquoi ce projet est-il nécessaire ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur cette population d'éléphants (par exemple, quelles informations ou détails avez-vous sur la population, les tendances de la population (à la baisse ou à la hausse), les saisies d'ivoire, les niveaux de braconnage, les conflits hommes/éléphants, la perte d'habitat, etc.) (2 pages maximum)

D'une superficie de 192 000 hectares, le parc national Fazao-Malfakassa reste aujourd'hui le seul site qui abrite des troupeaux d'éléphants représentant les 90 % de leurs populations au Togo et qui y vivent en permanence. Sa juxtaposition au Parc national de Kyabobo au Ghana permet à quelques individus de ces pachydermes d'y passer de courts séjours avant de rejoindre leur site d'origine.

L'aire protégée a été victime d'occupation de sa partie Sud-Est par des populations autochtones suite aux troubles socio-politiques dans les années 90. Elle est entourée aujourd'hui de 56 villages pour un total de plus de 48 213 habitants (recensement de 2003). Conçue à la Fondation Franz Weber jusqu'en 2015, elle a bénéficié d'une surveillance renforcée contrairement aux autres aires protégées ; ce qui a favorisé le maintien des écosystèmes représentatifs de conservation de biodiversité et des espèces de faune phares à l'image de l'éléphant d'Afrique.

Malgré les efforts de conservation, l'accroissement démographique humain couplé à celui des populations des éléphants portées à 200 individus depuis 2017 occasionnent chaque année des conflits entre ces derniers et les populations riveraines. Ces conflits se traduisent d'une part par l'envahissement des habitats des éléphants à des fins agricoles suite à la recherche de terres fertiles, la coupe des arbres pour la carbonisation et la récolte de miel sauvage, le sciage, le braconnage et d'autre part par les dévastations de cultures par les éléphants. Ces pressions humaines notamment les coups de fusils à l'intérieur de l'aire protégée sont à l'origine des déplacements des pachydermes vers les zones d'occupation humaines à proximité du parc.

Entre 2010 et 2016 les dégâts de cultures étaient estimés à 16 000 000 FCFA. A cela, s'ajoutent les pertes de vies humaines; le dernier cas remonte au 20 juin 2020 dans le secteur de Blitta où une femme a été tuée par des éléphants. Les communautés riveraines perçoivent par conséquent l'existence du parc comme source de leur misère et accueillent en revanche des braconniers de gibiers et des exploitants illégaux de bois d'œuvre venant d'autres localités et du Ghana; ces délinquants échappent donc facilement aux agents forestiers. Le mécontentement des communautés pourra aussi éventuellement favoriser cette complicité avec des braconniers d'éléphants si des mesures ne sont pas prises à temps.

La propagation de la COVID-19 et les mesures édictées pour sa limitation ont favorisé partout la perte d'emplois, la suspension des études, la flambée des prix dans les marchés, la recrudescence de la pauvreté, et le retour des citadins dans les milieux ruraux. Ce retour des migrants a exacerbé l'envahissement du parc par la recrudescence du braconnage, de la carbonisation, du sciage et du défrichage, la complicité dans la fraude et la corruption pour surmonter la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Cette situation de complicité et de corruption aggravée par l'augmentation de la pauvreté et du chômage est favorable aux potentiels braconniers d'éléphants et trafiquants d'ivoires qui pourront facilement l'exploiter.



## African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



Malheureusement, les écogardes ne sont pas suffisamment outillés pour rechercher les auteurs des crimes de la faune sauvage et faire face à leurs stratégies d'opération. Par ailleurs des poursuites judiciaires engagées contre les contrevenants ont parfois échoué du fait que les écogardes méconnaissent les textes juridiques en matière de conservation de la faune.

Il est donc nécessaire non seulement de renforcer les capacités des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes mais aussi de les former sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune.

Le présent projet vise donc à réduire les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat amplifiées par la pauvreté liée aux effets de la pandémie à la COVID-19 et à améliorer les conditions de vie des communautés locales.

**5.0 : Proposition détaillée** : comprenant les activités à réaliser, les jalons anticipés, les délais de mise en œuvre, les canaux et procédures de rapport, etc. (3 pages maximum).  
*En répondant à cette section, il serait utile de la diviser en cinq phases (voir les tableaux ci-dessous) :*

### 5.1.1 : Planification

Énoncé des objectifs	Activités	Échéance	Jalons anticipés	Indicateurs	Canaux ou processus de consultation avec les parties prenantes / partenaires
Réduire les pressions humaines sur les populations d'éléphants et leurs habitats	Former les écogardes en lutte anti-braconnage et en collecte de données du suivi écologique	Début janvier 2021	Début Novembre 2020	Nombre d'écogardes formés	Atelier de formation
	Former les agents forestiers et les écogardes en renseignements et enquêtes	Mi-mars 2021	Début Février 2021	Nombre de forestiers et d'écogardes formés	Atelier de formation
	Former les écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune	Fin mai 2021	Début avril 2021	Nombre d'écogardes formés	Atelier de renforcement des capacités
Améliorer les conditions de vie des	Appuyer les communautés locales dans la mise en œuvre	Fin août 2021	Début Juin 2021	Nombre de groupements appuyés ; nombre	Réunions de remise d'équipements



## African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



communautés riveraines	des activités apicoles			d'équipements distribués	
------------------------	------------------------	--	--	--------------------------	--

### 5.1.2 : Acquisition (biens, services, équipements, voyages, ateliers, hébergement, etc.) (Veuillez expliquer quels biens et services vous allez acquérir et dans quel but)

Pour réaliser les activités ci-dessus mentionnées, les équipements, biens et services suivant sont nécessaires. Il s'agit de :

- acquisition d'équipements apicoles (ruches et supports, enfumoirs, lèves cadres, combinaisons, bottes, gants, brosses, extracteurs manuels, cires gaufrées, charmes, pots, filtres, maturateurs, balances, tonnelets) pour renforcer les capacités de production des groupements apicoles existants en vue d'améliorer leurs conditions de subsistance ;
- atelier de renforcement des capacités des écogardes en lutte antibraconnage et en collecte de données du suivi écologique pour réduire les pressions humaines sur l'éléphant et son habitat ;
- atelier de renforcement des capacités des écogardes et forestiers en technique de renseignement et d'enquête. Cet atelier permettra de renforcer le contrôle du trafic illicite d'ivoire et la lutte contre le braconnage ;
- atelier de formation des forestiers et écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune pour assurer une efficacité de l'application de la loi et l'aboutissement de toutes les poursuites judiciaires ;
- déplacement, hébergement et prise en charge des formateurs, techniciens, superviseurs et des participants aux ateliers de formations ;
- achat de consommables et multiplication de documents nécessaires et du carburant pour l'organisation des ateliers de formation.

### 5.1.3 : Mise en œuvre : plan d'activité, échéancier

Activités	Produits de l'activité	Date de mise en œuvre
Activité 1.1. Organiser un atelier de formation des écogardes en lutte anti-braconnage et en collecte de données du suivi écologique	L'atelier de formation des écogardes en lutte antibraconnage et en collecte de données du suivi écologique est organisé	Du 6 au 8 janvier 2021
Activité 1.2. Organiser un atelier de formation des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes	L'atelier de formation des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes est organisé	Du 17 au 18 mars 2021
Activité 1.3. Organiser un atelier de formation des écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune	L'atelier de renforcement des capacités des forestiers et écogardes en procédure pénale est organisé	Du 26 au 27 mai 2021



## African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



Activité 1.4. Appuyer quatre (4) groupements apicoles en équipements	Les groupements apicoles sont dotés d'équipements	21 au 24 août 2021
---	--	--------------------

### 5.1.4 : Mesures de suivi et d'évaluation du projet

*(Veuillez expliquer comment le suivi et l'évaluation du projet seront effectués)*

Il sera mis en place un comité de gestion du projet. Ce comité sera composé de trois (03) représentants dont un coordonnateur et un assistant financier en service à la direction des ressources forestières et le conservateur du parc. Ledit comité sera chargé du suivi et de l'évaluation du projet sous la supervision directe du directeur des ressources forestières. Le coordonnateur identifié procédera tous les mois à la vérification du niveau d'avancement des activités conformément à la feuille de route préalablement établie. Au besoin des réajustements pourront être faits pour corriger une quelconque défaillance afin de parvenir aux résultats escomptés. Il sera responsable de la coordination du processus de gestion des données, de planification, suivi, collecte des données et centralisation avec l'appui du conservateur du parc. Les élus locaux et les autorités administratives locales seront impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités de terrain.

### 5.1.5: Rapports techniques et financiers

*(Vous devrez soumettre des rapports intermédiaires et finaux pour ce projet dans le modèle standard de l'ONU : veuillez fournir des détails sur l'officier / l'entité qui sera responsable de la préparation de ces rapports et veuillez confirmer votre capacité à respecter ces exigences)*

La Direction des ressources forestières qui est chargée de la gestion des aires protégées et de la biodiversité sera la responsable technique et administrative de la mise en œuvre des activités du projet. Les trois représentants de ladite direction au comité du suivi et évaluation du projet seront chargés, sous la supervision du directeur des ressources forestières, de la préparation des rapports. Ayant déjà d'expériences avec le PNUD, le PNUE et la FAO dans la gestion des projets relatifs à la gestion des aires protégées et de la biodiversité, les exigences liées à la préparation des rapports seront respectées.

### 6.0 : Veuillez expliquer les mesures à long terme pour assurer la durabilité du projet :

La direction des ressources forestières (DRF) pleinement impliquée et engagée dans la protection des éléphants a pour principale mission la gestion des AP, pour le compte de l'Etat. Ses efforts pour améliorer ses capacités humaines et institutionnelles permettront de s'assurer qu'un suivi est effectué de manière professionnelle et économiquement rentable. En effet, non seulement la DRF œuvrera pour l'appropriation du projet par les communautés locales et les gestionnaires des AP, mais aussi veillera à ce que toutes les expériences dans la mise en œuvre du projet soient capitalisées au niveau local et au niveau national aux fins de réplification des activités du projet. Pour la pérennité des activités alternatives génératrices de revenus, la direction des ressources forestières prévoit donner aux groupements une formation simplifiée en gestion afin de leur



## African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



permettre de bien gérer les recettes et assurer le fonctionnement permanent des groupements et la continuité des activités. De plus, les directeurs préfectoraux de l'agriculture et de l'environnement de la zone du projet seront impliqués afin de leur permettre de suivre la mise en œuvre des activités génératrices de revenus sur le terrain.

**7.0 : Ce projet recevra-t-il un autre financement que celui du FEA ?** Donnez tous les détails pertinents (par exemple, montant en USD, source de financement, éventuelles restrictions ? Veuillez préciser.

Le projet n'aura pas d'autres sources de financement en dehors du FEA.

**7.1 : Veuillez fournir un projet de budget détaillé basé sur les activités proposées pour ce projet** (en USD), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

*(N/B: toute dépense relevant de frais accessoires\* qui s'élève à 20 000 \$ ou plus, ou égal à 15% du budget total (le montant le moins élevé étant retenu), soumettra le partenaire à la procédure d'évaluation des marchés publics et acquisitions des Nations Unies.)*

*\* Frais accessoires - équipements, véhicules, voyages, mobilier, fournitures, produits de base et matériaux.*

Budget						
Activité	Quantité	Unité	Coût unitaire (USD)	Coût total (USD)	Budget du FEA	Co-financement (budget non-FEA)
<b>Activité 1 : Atelier de deux jours de formation des écogardes en techniques de lutte anti-braconnage et en suivi écologique</b>						
Prise en charge de 50 participants	100	Hj	40	4000	4000	0
Prise en charge de formateurs	2	Hj	120	240	240	0
Frais d'organisation de l'atelier			Forfait	2400	2400	0
<b>Sous-total</b>				<b>6640</b>	<b>6640</b>	0
<b>Activité 2 : Atelier de deux jours de formation des écogardes en techniques de renseignements et d'enquêtes</b>						
Prise en charge de 50 participants	100	hj	40	4000	4000	0
Prise en charge de formateurs	2	hj	120	240	240	0



# African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



Frais d'organisation de l'atelier			Forfait	2400	2400	0
<b>Sous-total</b>				<b>6640</b>	<b>6640</b>	<b>0</b>
<b>Activité 3 : Atelier de deux jours de formation des forestiers et écogardes sur les textes juridiques en matière de conservation de la faune</b>						
Prise en charge de 50 participants	100	hj	40	4000	4000	0
Prise en charge de formateurs	2	hj	120	240	240	0
Frais d'organisation de l'atelier			Forfait	2400	2400	0
<b>Sous-total</b>				<b>6640</b>	<b>6640</b>	<b>0</b>
<b>Activité 4 : Appui de quatre (04) groupements apicoles existants dans la mise en œuvre d'activités apicoles</b>						
Ruches à cadres	100	U	60	6000	6000	0
Support métallique de ruche	100	U	9	900	900	0
Enfumeur	8	U	34	272	272	0
Lève cadre	4	U	5	20	20	0
Brosse à abeille	8	U	30	240	240	0
Combinaison	20	U	50	1000	1000	0
Paires de gants	24	U	8	192	192	0
Paires de bottes	24	U	19	456	456	0
Tonnelets plastiques de 100 litres	8	U	30	240	240	0
Balance de portée 25 kg	4	U	50	200	200	0
Extracteur manuel radianox/tanginox/inoxydable	4	U	1 500	6000	6000	0
Cires gaufrées	200	feuille	3	600	600	
Charmes pour colonisation	100	boîte	7	700	700	0
Pots à miel (emballage)	600	U	1	600	600	0



## African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats



et étiquettes) commerciali sation						
Filtres	16	U	26	416	416	0
Maturateur	4	U	350	1400	1400	0
Transport de matériels			Forfait	400	400	
<b>Sous-total</b>				<b>19636</b>	<b>19636</b>	<b>0</b>
<b>Activité 5 : Gestion du projet</b>						
Coordination fonctionnem ent, suivi, évaluation et rapportage du projet				5 600	5 600	0
<b>Sous-total</b>				<b>5 600</b>	<b>5 600</b>	<b>0</b>
<b>Coût total</b>				<b>45 156</b>	<b>45 156</b>	<b>0</b>

Les articles budgétaires suivants ne sont pas financés par le FEA, comme convenu par le règlement intérieur du comité directeur du FEA:

1. Salaires, à l'exclusion des experts/consultants engagés pour des activités spécifiques liées à la mise en œuvre du projet ;
2. Les indemnités journalières de subsistance et le logement, sauf s'ils font partie d'une formation ou d'activités dans des zones éloignées/rurales ;
3. Vols, achat de véhicules, à l'exclusion des bicyclettes et des motos ;
4. Programmes éducatifs - bourses d'études, y compris les bourses d'études et les stagiaires.

Veuillez soumettre votre proposition de projet complétée à:

[mamadou.kane@un.org](mailto:mamadou.kane@un.org) et [dorris.chepkoech@un.org](mailto:dorris.chepkoech@un.org) avec une copie à:  
[unep-africanelephantfund@un.org](mailto:unep-africanelephantfund@un.org)

Vous devriez recevoir un accusé de réception de votre proposition dans les 14 jours qui suivent leur soumission. Si vous ne recevez pas un accusé de réception, veuillez contacter le numéro suivant: +254 719744186 / +254 710602646.

Des informations supplémentaires sur la proposition de projet peuvent être demandées par le Comité Directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique (FEA).

N / B: La proposition de projet complète doit être traduite en un résumé de deux pages dans l'autre langue de travail du Comité Directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique (anglais / français et vice-versa).

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site Web: [www.africanelephantfund.org](http://www.africanelephantfund.org)



# African Elephant Fund

Ensuring a secure future for African Elephants and their habitats

